



Facture cantine

publié le 07/05/2024

Bonjour,

La facture du 3ème trimestre (avril à juillet 2024) vient de vous être adressée par mail.

Vous voudrez bien, pour ceux qui ne l'auraient pas déjà fait, régler la ou les factures des trimestres précédents, avant que des procédures lourdes soient mises en place par l'agence comptable.

Je vous rappelle que :

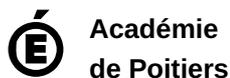
- ▣ vous avez la possibilité de régler les factures par télépaiement via votre espace Educonnect (cf procédure en PJ)
- ▣ pour rappel, les familles ayant opté pour le prélèvement automatique ne doivent pas régler les factures reçues et transmises à titre informatif
- ▣ en cas de difficultés financières ponctuelles, vous pouvez bénéficier de l'aide du fonds social. Les dossiers sont à retirer auprès du secrétariat du collège.

N'hésitez pas à contacter le pôle gestion en cas de besoin.

Bien cordialement

Mame-Yacine DIOP
Adjointe Gestionnaire

 [telepaiement_educonnect-2](#) (PDF de
489.7 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.